

des personnes, dont certaines sont dans l'active. Le chef de l'état-major général a bien dit qu'un ajournement saperait le moral, et quoi encore, mais n'a pas précisé comment cela se ferait. Quoi qu'il en soit, voici le commentaire au sujet de l'éditorialiste:

Il a dit que l'éditorialiste n'avait évidemment pas lu tout le texte des témoignages fournis au comité de la défense de la Chambre des communes...

C'est sans doute vrai, car tout le texte n'était pas publié.

...et a cité quelques ouvrages que l'éditorialiste n'avait, semble-t-il, pas lus non plus.

S'il s'agit des ouvrages auxquels le ministre s'est reporté lorsqu'il a comparu devant le comité et dont il a cité des passages triés sur le volet, eh bien, tant mieux si l'éditorialiste ne les a pas lus. Si le ministre avait continué à citer ces ouvrages, il aurait rougi de honte parce que sa thèse était insoutenable.

L'hon. M. Hellyer: D'après les témoins de votre choix.

L'hon. M. Lambert: Le ministre parle du choix des témoins. Si les représentants du ministre au sein du comité avaient été disposés à faire comparaître des témoins, nous de l'opposition aurions été disposés à les interroger.

L'hon. M. Cadieux: Autant qu'ils en voulaient?

L'hon. M. Lambert: Autant et aussi souvent.

M. Laniel: De sorte que le bill ne reviendrait pas à la Chambre.

L'hon. M. Lambert: Oh non, absolument pas, car on avait dit au comité qu'il pourrait entendre tous les témoins de son choix. Par ailleurs, les représentants du gouvernement voulaient tout interrompre. Le député faisait partie du comité au début, mais il a par la suite suivi un certain cours et n'a pu assister aux réunions. Peut-être n'a-t-il pas pris connaissance de toute la transcription. Ainsi les remarques du député de Châteauguay...

M. Laniel: De Beauharnois.

L'hon. M. Lambert: ... de Beauharnois—je m'excuse—donnent à entendre qu'il ferait mieux de lire les commentaires de certains de ses collègues.

Quoi qu'il en soit, continuons et voyons ce que le ministre a dit de l'éditorialiste. Il pourrait en dire autant des collaborateurs du *Globe and Mail*. Cet éditorialiste, a-t-il dit, n'avait manifestement pas lu tous les témoignages fournis au comité de défense. Il a ensuite mentionné plusieurs ouvrages dont le

[L'hon. M. Lambert.]

journaliste n'avait apparemment pas pris connaissance. Puis l'article continue en ces termes:

«Je me demande s'il a lu le discours que j'ai prononcé à l'étape de la deuxième lecture,» dit M. Hellyer.

Quoi qu'il en soit, je ne suis pas sûr que la lecture de ce discours aurait aidé quelqu'un. Toutefois je doute que le ministre parle en connaissance de cause lorsqu'il dit:

Le public a tort, a-t-il ajouté, de s'imaginer que les éditoriaux sont fondés sur de vastes connaissances et une compréhension profonde.

Je ne partage pas toutes les opinions de ces éditorialistes, mais je constate qu'ils n'écrivent pas pour les élèves des écoles primaires et leurs connaissances sont grandes. En tout état de cause, je veux traiter de certaines observations faites par le ministre cet après-midi. Je ne vais pas me laisser aller à discuter des opinions en ce qui concerne l'intégration. A mon avis, les 50 premières minutes du discours du ministre n'avaient rien à voir au débat. Il s'agit de savoir quels sont les avantages. L'unification, le concept de la force unique, comporte-t-elle des avantages démontrables ou prépondérants? Les hommes de troupes sont-ils de meilleurs combattants? Obtenons-nous davantage pour chaque dollar affecté à la défense?

Nous avons souvent entendu parler d'organisation des hommes. Malheureusement ce programme semble en être obsédé. On a oublié une chose que le général Moncel a soulignée. Il a déclaré qu'en somme nos forces de défense étaient des forces de combat. C'est la véritable raison d'être d'une force de défense; en définitive elle devra peut-être combattre. Nous ne le voulons pas, mais si nos forces ne sont pas formées et préparées à cette fin, il est inutile alors d'établir une force de défense. J'affirme donc aux membres du comité que la théorie de l'organisation humaine est devenue délirante, qu'une doctrine du temps de paix a débordé ses cadres normaux et qu'on entrave la réalisation de l'objectif fondamental, soit le maintien d'une proportion considérable d'hommes prêts au combat. Les hommes des unités de manœuvre font l'objet de considérations spéciales.

Les membres des forces armées ne se partagent pas en deux catégories. Les militaires qui font partie des services des approvisionnements et de l'administration ne sont pas différents des membres d'une unité de campagne. Des échanges s'effectuent afin de pouvoir recourir aux compétences des militaires dans les domaines de l'administration et des approvisionnements. Nous pouvons également choisir des hommes peut-être un peu plus âgés et plus expérimentés. C'est ainsi un bon en-